



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Ambition Europe

Lettre d'information de la délégation
Auvergne-Rhône-Alpes à Bruxelles



N°90 du 4 février 2020

UNE

BREXIT : ET MAINTENANT ?



Le 31 janvier 2020 à minuit, le Royaume-Uni est officiellement sorti de l'Union européenne, ouvrant une nouvelle ère dans les relations institutionnelles et économiques.

L'approbation définitive par le Parlement britannique du projet de loi mettant en œuvre l'accord de retrait de l'UE est intervenu le 9 janvier, peu avant que la Reine d'Angleterre n'y apporte son consentement. Ce sont ensuite les Présidents de la Commission européenne et du Conseil qui ont signé le 24 janvier l'accord sur le Brexit pour permettre sa ratification par le Parlement européen le 29 janvier. Lors d'une mini-plénière organisée à Bruxelles, le Parlement européen a en effet entériné l'accord de retrait, apportant ainsi l'ultime validation à une [longue et âpre négociation démarrée en 2017](#).

Ce départ officiel du Royaume-Uni effectif au 31 janvier s'accompagne cependant d'une période de transition jusqu'à la fin de l'année 2020 pendant laquelle les règles européennes continueront de s'appliquer dans cet État, sans que celui-ci ne prenne pour autant part aux décisions. Cette période doit aussi permettre de finaliser les négociations relatives à la future relation entre les deux parties, notamment en matière commerciale.

Autre conséquence du Brexit, [27 nouveaux eurodéputés vont rejoindre le Parlement européen, dont 5 français](#), à la suite du départ des 73 eurodéputés britanniques. Symbole de ce départ des eurodéputés britanniques, le drapeau de l'Union européenne qui flottait devant le Parlement européen va être retiré au 1^{er} février et un exemplaire devrait rejoindre la « Maison de l'histoire européenne » à Bruxelles. Enfin, Michel Barnier qui était le négociateur en chef de la Commission européenne pour le Brexit reste aux commandes en étant désormais responsable de la « Task force » chargée de définir la future relation avec le Royaume-Uni.

NOTRE RÉGION ET L'EUROPE

LES RÉGIONS PIÉMONT ET AUVERGNE-RHÔNE-ALPES FONT AVANCER LEUR COOPÉRATION EN FAVEUR D'UNE CROISSANCE DURABLE



Une délégation du Piémont a été accueillie à Lyon pour évoquer notamment des actions conjointes dans le domaine de l'hydrogène.

C'est M. Etienne Blanc, Premier Vice-président, délégué aux finances, à l'administration générale, aux économies budgétaires et aux politiques transfrontalières de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui a accueilli le 27 janvier à l'hôtel de Région à Lyon cette délégation d'acteurs du Piémont conduite par l'Assesseur en charge de l'Environnement, de l'Innovation, de la Recherche et de l'Energie à la Région Piémont, M. Matteo Marnati.

Cette rencontre fait suite à la visite du Président de Région, Laurent Wauquiez dans le Piémont en septembre 2019, au cours de laquelle il avait notamment visité Environment Park, un accélérateur d'innovation pour les entreprises cherchant à utiliser des solutions éco-efficaces pour développer leurs marchés. La délégation du Piémont était composée de représentants d'Environment Park, mais aussi de l'Université de Turin et du Conseil régional du Piémont, qui ont rencontré des acteurs de la Région (dont la société Himpulsion, le CEA et Tenerrdis) pour évoquer la coopération dans le domaine de l'hydrogène.

La journée d'échanges s'est conclue par une visite du Port Edouard Herriot de Lyon. Les actions proposées trouveront un prolongement dans le cadre de la [SUERA](#), pour étendre le dispositif d'échange et d'expérimentation au profit de toute la région alpine.

FONDS EUROPÉENS 2021-2027 : PREMIÈRES ÉTAPES DE LA CONCERTATION RÉGIONALE



Le Vice-Président Yannick Neuder a reçu les représentants des territoires pour échanger sur l'avenir des fonds européens en Région.

Le 16 janvier 2020, dans le cadre de la préparation de la prochaine programmation des fonds européens pour la période 2021-2027, M. Yannick Neuder, Vice-Président de la Région délégué à la Santé, à l'Enseignement Supérieur, à la Recherche, à l'Innovation et aux Fonds Européens, a rencontré les élus des départements, métropoles et agglomérations de la région.

Cet échange a permis de rappeler les bons résultats des programmes européens 2014-2020 gérés par la Région. Avec un taux de programmation de 78%, Auvergne-Rhône-Alpes se place en effet dans le top 3 des régions françaises en matière de consommation des crédits FEDER/FSE. Concrètement pour le territoire, ce sont 1 600 projets qui ont été financés par 495 millions de financements européens.

Parmi les résultats significatifs des projets soutenus, on peut noter : 7 436 entreprises raccordées fibre optique ; 2 991 ménages avec une facture d'énergie réduite grâce à la rénovation thermique de leur logement ; 20 hectares de friches industrielles requalifiées ; 71,4 km d'itinéraires cyclables supplémentaires le long de la ViaRhôna et 33 600 personnes formées grâce au FSE dont 16 400 ont trouvé un emploi à l'issue de ce parcours (48%). Cette réunion a également été l'occasion de présenter les grandes orientations du FEDER et du FSE pour la période 2021-2027 telles que proposées par la Commission européenne : pour une Europe plus intelligente, plus verte, plus connectée, plus sociale et plus proche des citoyens.

Au cours des échanges, les élus ont présenté leurs projets et les problématiques rencontrées localement, qui viendront nourrir les réflexions pour que les fonds européens accompagnent au mieux le développement de tous les territoires.

À noter que sous peu, le site internet [l'Europe s'engage en Région Auvergne-Rhône-Alpes](#) présentera le cadre européen de la politique de cohésion pour 2021-2027.

Une large concertation sera lancée au printemps 2020 pour définir les priorités des fonds européens sur le territoire régional. Il est d'ores et déjà possible de contribuer via l'adresse mail : federfse2021-2027@auvergnerhonealpes.fr.

JUMELAGES : DE NOUVEAUX PROJETS DU TERRITOIRE LAURÉATS



Ces projets avaient participé à la deuxième phase de l'appel à propositions Europe pour les citoyens 2019.

[La sélection des projets](#) a été dévoilée le 21 janvier dernier. Les chefs de file de ces initiatives de jumelages sont : le Comité de jumelage de Sainte-Sigolène (43) (25 000 euros) qui a développé un projet autour des 20 ans de la charte des droits fondamentaux, la Fédération départementale des comités de jumelage et des communes jumelées de Haute-Loire (25 000 euros) qui a reçu un soutien pour une rencontre de jeunes Européens. Enfin, dans la Drôme, le comité de jumelage de la ville de Crest (26) a reçu un financement de 18 145 euros pour un projet intitulé : « jumelage du passé, du présent et de l'avenir : une feuille de route jusqu'en 2060 ».

Félicitations aux lauréats et avis aux candidats à [l'appel Europe pour les citoyens-jumelages 2020](#) qui est en cours (jusqu'au 4 février, pour la première phase, et jusqu'au 1^{er} septembre pour la deuxième phase).



L'EUROPE AU SERVICE DE VOS PROJETS



Vous cherchez un financement pour des projets en lien avec la culture y compris audiovisuels utilisant le numérique ?

L'appel à propositions 2020 « rapprocher la culture et le contenu audiovisuel à l'aide du numérique » du programme Europe créative a été publié. Retrouvez le [ici](#) ainsi que tous les appels à propositions en cours, recherches de partenaires et consultations publiques de la Commission européenne.

Pensez également à consulter les appels à projets du site [l'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes](#).

ACTUALITÉS

FINANCEMENT DU PACTE VERT : CRÉATION DU FONDS POUR UNE TRANSITION JUSTE



La Commission européenne a présenté, le 14 janvier, le volet financier du Pacte vert. Il comprend notamment la mise en place d'un Fonds pour une transition juste doté de 7,5 milliards d'euros.

Pour financer les investissements nécessaires à la réalisation des objectifs du [Pacte vert](#) annoncé en décembre dernier, la Commission a présenté son [plan d'investissement pour une Europe durable](#) qui doit mobiliser au moins 1 000 milliards d'euros sur 10 ans. Ce plan d'investissement comprend en particulier un Fonds pour une transition juste (FTJ) visant à accompagner les régions les plus éloignées des objectifs du Pacte vert à réaliser leur transition écologique et à compenser les coûts économiques et sociaux associés à l'abandon de certaines activités. Le FTJ devra être complété par des cofinancements nationaux et par une part des fonds structurels existants.

L'objectif de la Commission est de mobiliser, par cet effet de levier, entre 30 et 50 milliards d'euros d'investissements publics. L'enveloppe dédiée à la France devrait s'élever à 402 millions d'euros sur les 7,5 milliards d'euros annoncés. Les territoires éligibles seront désignés après discussion entre les États membres et la Commission. Le FTJ est le 1^e pilier du mécanisme pour une transition juste (MTJ), les 2 autres piliers sont un dispositif spécifique créé dans le cadre d'InvestEU (le programme d'investissements européens succédant au Plan Juncker), d'une part et une facilité de prêt par la Banque Européenne d'Investissement (BEI), d'autre part.

PROGRESSION DE LA PART DES RENOUVELABLES DANS LE MIX ENERGETIQUE EUROPEEN POUR 2018



Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne a publié les [données](#) concernant la part d'énergies renouvelables dans la consommation finale de chaque État membres pour l'année 2018.

Si elles révèlent une hausse globale de la part des renouvelables dans le mix énergétique (18%) par rapport à 2017 (17,5%) avec une progression pour 21 des États membres, cette tendance n'est pas identique partout en Europe. Tandis que certains pays comme la Suède atteignent un taux supérieur à 50%, d'autres ne parviendront pas à honorer leurs objectifs intermédiaires pour 2020 comme la France (16,6% pour un objectif de 20%). Pour rappel, l'objectif de l'Union européenne pour 2020 est fixé à 20% de renouvelables dans son mix énergétique et celui pour 2030 est de 32%.

LA COMMISSION AFFICHE SA VOLONTÉ DE CONSTRUIRE UNE EUROPE SOCIALE FORTE POUR DES TRANSITIONS JUSTES



La Commission européenne propose une feuille de route déclinant différentes initiatives concrètes et lance une première consultation sur le salaire minimum équitable.

Comment une politique sociale forte peut-elle contribuer à relever les nombreux défis auxquels l'Europe est confrontée (changement climatique, évolution démographique, transformation numérique) ? Tel est l'objet de la [communication présentée par la Commission le 14 janvier](#). Ce document propose dans une feuille de route différentes mesures à prendre au niveau de l'UE, et des consultations sur les actions à entreprendre à tous les niveaux dans le domaine de l'emploi et des droits sociaux.

Parmi les actions clés prévues pour 2020 figurent en particulier la mise en place de salaires minimums équitables pour les travailleurs de l'UE ; une stratégie européenne en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ; une stratégie actualisée en matière de compétences pour l'Europe ; une garantie actualisée pour la jeunesse ; une stratégie renforcée en faveur des personnes handicapées. La Commission a lancé dès le 14 janvier une première phase de [consultation des partenaires sociaux](#) sur la question d'un salaire minimum équitable pour les travailleurs de l'UE afin de savoir si une action communautaire se justifie ou pas, et le cas échéant, si elle doit faire l'objet de négociations.

Enfin un plan d'action sur la mise en œuvre du [socle européen des droits sociaux](#) est prévu pour 2021 alimenté par les contributions des Régions, États membres et partenaires de l'UE qui sont invités à [donner leur avis](#) dès à présent.

NUMÉRIQUE : LE PREMIER ACTE DE LA COMMISSION VON DER LEYEN



Inaugurant [un programme de travail 2020 chargé dans le domaine du numérique](#), la Commission met d'abord l'accent sur la sécurité des réseaux 5G.

La Commission a approuvé le 29 janvier la « [boîte à outils](#) » qui contient toutes les mesures nécessaires afin d'atténuer les risques en matière de sécurité liés au déploiement de la 5G. Cette boîte à outils a déjà fait l'objet d'un accord des États membres qui ont préalablement recensé les risques et vulnérabilités au niveau national et ont ensuite publié une évaluation conjointe. Dans la [communication](#) que la Commission a adoptée le 29 janvier, elle invite les États membres à mettre en œuvre les mesures recommandées dans les conclusions associées à la boîte à outils et à lui faire un rapport conjoint sur leur mise en œuvre pour le 30 juin 2020.

LE SAVIEZ-VOUS ?



[eAmbrosia](#), UN SITE UNIQUE POUR TOUS LES PRODUITS DE QUALITÉ EUROPÉENS

L'ensemble des produits bénéficiant d'une indication géographique sont désormais regroupés dans une seule base de données européenne : « [eAmbrosia](#) » (AOP, IGP et STG)

C'en est fini des anciennes bases de données des produits protégés : *e-Spirit-Drinks*, *DOOR* and *e-Bacchus*. Toutes les appellations des vins, des spiritueux, ainsi que des produits alimentaires, soit plus de 3 000 produits, figurent désormais dans la base de données [eAmbrosia](#) lancée en avril dernier par la Direction générale Agriculture et développement rural de la Commission européenne. Comme par le passé, chaque indication géographique conserve son cahier des charges sur la fabrication du produit, tout en servant de garantie de la qualité des produits.

BIENTÔT UN CHARGEUR UNIQUE POUR TOUS LES APPAREILS PORTABLES ?

Le Parlement européen demande à la Commission des actions concrètes qui profiteront non seulement aux consommateurs mais aussi à l'environnement.

Cette demande de création d'un chargeur unique n'est pas nouvelle puisqu'elle avait déjà été formulée en décembre 2013 dans le cadre de l'accord sur la [directive relative aux équipements radioélectroniques](#). Cependant, l'approche de la Commission visant à encourager l'industrie à se coordonner pour mettre au point un chargeur universel interopérable n'a eu que pour effet de réduire le nombre de chargeurs d'une trentaine à 3. Les eurodéputés veulent aller plus loin. Dans une résolution du 30 janvier, ils ont ainsi demandé à la Commission des mesures contraignantes visant à faire des chargeurs universels pour les appareils portables une réalité et à réduire les déchets électroniques.

DICO DE L'EUROPE



INTERGROUPES DU PARLEMENT EUROPÉEN

Les intergroupes ne sont pas des organes officiels du Parlement européen. Il s'agit de fora que les députés de différents groupes politiques utilisent pour échanger leurs points de vue sur un sujet donné ou pour sensibiliser sur certains sujets. [La liste complète](#) des 27 intergroupes 2019-2024 a été approuvée le 19 décembre dernier et couvre un large éventail de sujets (changement climatique, zones rurales et de montagne, intelligence artificielle, compétitivité de l'industrie européenne, Chrétiens du Moyen-Orient, ...).



Pour consultez les [anciens numéros](#), rendez-vous sur le site de « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes » :

www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu

Délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

62, rue du Trône - B-1050 Bruxelles

Tél. (ligne française) +33 (0) 4 26 73 61 02

Tél. (ligne belge) +32 (0) 2 282 00 20

[Ecrire à la délégation](#)